

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3407**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce option antiquaire brocanteur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Marne la Vallée, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel recherche les objets (salles des ventes, particuliers, foires...) et en estime la valeur en intégrant les styles, courants ou époques, le travail de restauration éventuelle. Il effectue ou délègue la réparation ou la restauration des objets, en respectant les styles et techniques appropriés.

Il réalise des transactions (achat, vente) en fonction des cours du marché de l'art concernant des objets anciens tels que : meubles, livres, bijoux, armes, tableaux, tissus... Il engage sa responsabilité au niveau de la définition et de l'estimation de la marchandise achetée ou vendue..

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Antiquaires
- Brocanteurs

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1201 : Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Découverte du terrain : puces, brocantes et enchères
- Histoire de l'art, méthodes d'expertise et techniques de fabrication et de restauration : mobilier ancien dont régional jusqu'au 19ème siècle ; mobilier du 20ème siècle ; arts du feu (verrerie céramique) ; bijoux, arts du métal (orfèvrerie) ; textiles ; peinture, dessin , gravure
- Gestion, commerce, législation : installation d'un négoce, achat et gestion de stocks ; comptabilité ; droit du marché de l'art ; authenticité, circulation et fiscalité des œuvres d'art ; inventaire des objets, création et évolution des cotes ; comment exercer son activité : choix d'une position de marché et technique de l'antiquaire
- Communication et sociologie du marché de l'art (objets d'art et de brocante) ; informatique pratique ; anglais

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.univ-mlv.fr/>**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**